

VERS UN CADRE EURO MEDITERRANEEN DES QUALIFICATIONS

Reconnaissance et transfert des compétences et des qualifications au sein de l'UpM

ELEMENTS DE CONTEXTE

La Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée, réuni le 13 juillet 2008, a souligné l'importance de la formation professionnelle dans la région du pourtour méditerranéen (« Une attention particulière devra être accordée à l'amélioration de la qualité et à l'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail »).

Les conclusions de la première conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'emploi et du travail, tenue à Marrakech les 9 et 10 novembre 2008, ont prôné une approche intégrée « combinant de manière indissociable la politique de l'emploi et les politiques économique, fiscale, sociale et environnementale ainsi que la politique d'éducation et de formation ». Plus particulièrement la conférence a souligné la nécessité de développer les compétences nécessaires « grâce à des réformes, au niveau national et régional¹, concernant le cadre des qualifications et des compétences ».

Dans ce contexte, le forum euro-méditerranéen de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de Marseille a esquissé, le 18 décembre 2008, les principaux axes d'un agenda de la formation professionnelle dans les pays de la région.

Ainsi la présente Déclaration s'inscrit dans l'agenda post Marrakech.

¹ Régional : signifie ici « supra-national »

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Reconnaissance et transfert des compétences et des qualifications au sein de l'UpM.

Le forum euro-méditerranéen de Marseille a placé l'adaptation et la modernisation de l'enseignement technique et professionnel « au cœur de l'approfondissement des complémentarités économiques et industrielles entre les pays de l'UE et les pays du pourtour méditerranéen ».

Le développement souhaité de la mobilité professionnelle au sein de la zone appelle à la « création de dispositifs régionaux de transférabilité des qualifications et compétences qui en assureront la reconnaissance d'un pays membre de l'UpM à l'autre. Une garantie de qualité doit pouvoir être offerte. Enfin est mentionné l'intérêt que soit partagée l'expertise accumulée par l'UE dans le cadre du processus de Copenhague.

A cet effet cinq axes de travail sont identifiés dans l'esprit de la déclaration commune du Sommet de Paris du 13 juillet 2008, qui soulignait « le potentiel qu'offre la coopération renforcée grâce au principe des projets à géométrie variable ... Cette approche permettra aux pays membres qui ont des affinités, des objectifs communs ou des complémentarités de dynamiser le processus et d'atteindre les objectifs de la déclaration de Barcelone ».

1. VERS UN CADRE EURO-MEDITERRANEEN DES CERTIFICATIONS, MODALITES DE GOUVERNANCE ASSOCIEES

Il est nécessaire de disposer d'un outil de référence pour la description et la comparaison des niveaux de certification dans les systèmes de qualifications élaborés à l'échelon national, international ou sectoriel.

Il est proposé d'étendre le champ d'application du cadre européen des certifications aux pays de la Méditerranée afin qu'il constitue un « cadre euro-méditerranéen des certifications ». Pour atteindre cet objectif, il conviendra de développer des projets pilotes, associant des pays volontaires Européens et Méditerranéens, qui s'attacheront à étendre l'ingénierie issue du CEC.

Un tel cadre devra fonctionner selon les mêmes règles structurantes que le cadre européen : être transversal aux différents secteurs professionnels, être fondé sur les acquis d'apprentissage, proposer un classement par niveaux.

Il constituera un système commun de repérage, mais n'entraînera pas de reconnaissance de droits à équivalences de diplômes.

Le développement d'un tel cadre euro-méditerranéen des certifications repose sur un mode de gouvernance des systèmes fondé sur la création de cadres nationaux de certifications, de répertoires nationaux ou transnationaux, d'outils d'assurance qualité, d'instruments pour la transparence et la confiance mutuelle. Les travaux s'inscriront alors dans une dynamique partagée d'élaboration, d'amélioration, et d'adaptation progressives.

2. PROCESSUS DE CONCEPTION DES QUALIFICATIONS

Il faut souligner, en amont de toute initiative, la nécessité de l'approche métiers pour élaborer le référentiel « emploi / métier / activités / compétences » qui servira de base aux autres référentiels : référentiel de certification, référentiel de formation,

Un des aspects majeurs de la diversité des systèmes de qualifications/certifications réside dans les modalités de conception des qualifications, que ce soit dans les domaines du processus technique de conception (concepts, méthodes, outils, formalisation...), des procédures appliquées (responsabilité, administration et gestion de la conception, assurance de la qualité) ou du pilotage (participation des acteurs des mondes éducatifs, économiques, sociaux etc). Cette diversité constitue un frein à la compréhension mutuelle des certifications et des qualifications et, partant, à la portabilité des qualifications et des compétences. Il n'est certes ni envisageable ni souhaitable, ni même raisonnable d'envisager un dispositif euro-méditerranéen de conception des qualifications. Il serait en revanche utile de proposer un cadre méthodologique commun fondé sur les principes qui sous-tendent les systèmes modernes de qualifications et suffisamment flexible et adaptable pour que les pays de l'espace considéré puissent s'en saisir et l'appliquer. Il conviendra de trouver les modalités permettant la participation des partenaires du monde économique et social.

Le premier objectif est de conduire un projet permettant de définir une méthodologie et d'élaborer un « guide illustré » des bonnes pratiques (identifiées soit dans un cadre national soit à travers des coopérations bilatérales ou multilatérales), qui présentera des préconisations et des lignes directrices, afin d'en faciliter l'appropriation l'usage dans différents contextes institutionnels et socioprofessionnels des pays membres de l'UpM.

3. TRANSPARENCE DES QUALIFICATIONS

La transparence des qualifications est rendue possible par l'existence de :

- référentiels accessibles à toute personne susceptible de les utiliser,
- procédures stabilisées de reconnaissances des acquis d'apprentissage,
- processus qualité.

4. TRANSFERT ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Un dispositif de crédit d'apprentissage (type ECVET) ou de validation des acquis de l'expérience est de nature à favoriser la mobilité des personnes au cours de leur parcours qualifiant. Ces dispositifs requièrent que soient adoptés et mis en place un certain nombre de principes et d'objectifs : flexibilité des modalités d'accès à la formation, capitalisation des acquis/validation des acquis, reconnaissance des acquis/des apprentissages faits dans un autre contexte (en entreprise, sous-système du même pays, autre pays).

5. QUALIFICATIONS ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Mettre en place les outils permettant aux personnes d'accomplir un parcours d'apprentissage tout au long de la vie, à travers des périodes lors desquelles elles acquerront des savoirs, aptitudes ou compétences dont la validation aboutira à une certification.

Etant donné qu'un parcours se définit par la succession d'étapes qui peuvent être constituées de :

- apprentissage formel académique en établissement scolaire,
- apprentissage formel professionnel en établissement scolaire / par apprentissage,
- apprentissage sur le lieu de travail,
- activité professionnelle,
- Formation non-formelle au travers des activités de la vie sociale ou familiale.

La reconnaissance des acquis de ces différentes étapes pourra se faire à travers différents outils tels que:

- La validation des acquis de l'expérience
- Le portefeuille de compétences, sur tout ou partie d'une certification
- La possibilité d'une acquisition progressive des diplômes.

En outre des outils de GRH pourront contribuer très utilement à faciliter la construction de parcours individuels :

- accompagnement et tutorats,
- conseil, orientation et bilan de compétences.

PROPOSITIONS D'INITIATIVES PRECISES

- Identifier des secteurs prioritaires et définir quelques métiers « phares », dans la perspective de création d'un répertoire des métiers de l'UpM. Il est proposé de commencer par exemple par les métiers en lien avec les 6 secteurs prioritaires de l'UpM.
- Promouvoir l'objectif de création d'un Observatoire prospectif euro-méditerranéen des métiers et des qualifications, indispensable pour la mise en évidence des besoins de formation professionnelle (ou réseau d'observatoires ou réseau de réseaux).
- Développer les dispositifs qui facilitent les parcours d'apprentissage tout au long de la vie en articulation avec l'enseignement supérieur

Marseille, 8 octobre 2010.